



## REGLEMENT GENERAL

### TRIATHLON XS

1. Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) – Réglementation sportive 2024
2. Les arbitres sont identifiés par leur tenue spécifique définie par le règlement intérieur de la Commission Nationale des Officiels et d'Arbitrage (CNOA). L'arbitre principal porte un dossard jaune ou orange.
3. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer les procédures d'intervention et ce, du retrait des dossards jusqu'à la proclamation des résultats.
4. Le concurrent qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard et sa puce (transpondeur) à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche
5. Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc **tout véhicule suiveur est interdit. Sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres** sous peine de disqualification
6. Sanctions : Barème des sanctions – voir la réglementation sportive 2024 (p.22)
7. Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI ainsi qu'un contrôle anti-dopage mécanique avant, pendant et après l'épreuve
8. Chaque concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2024 (ou équivalent auprès d'une fédération étrangère de triathlon).  
Si l'athlète est non-licencié ou détenteur d'une licence loisir, il devra obligatoirement souscrire un Pass Compétition.  
Lorsque l'athlète est majeur, il devra prendre connaissance du « Formulaire Info Santé » et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.

Lorsque l'athlète est mineur, le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale devront compléter un « questionnaire de santé » relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Dans tous les cas, où une réponse est positive au Formulaire Info Santé ou au questionnaire santé, il faudra fournir un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport y compris en compétition.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'organisation ne sera pas tenue pour responsable de la santé du concurrent avant, pendant et après la course.

Pour le Triathlon XS uniquement, pour l'athlète mineur, le représentant légal devra fournir une autorisation parentale lors de l'inscription.

9. Le bonnet de bain, un dossard, des tatouages éphémères et des autocollants pour le vélo (3 pour le casque, 1 pour la tige de selle) sont fournis par l'organisateur. Ce matériel deviendra la propriété du compétiteur après la course. Une puce (ou un transpondeur) sera prêtée et devra être rendue dès le passage de la ligne d'arrivée
10. Les triathlètes sont tenus de porter le dossard (**Porte ceinture obligatoire mais non fournie par l'organisateur**) sans qu'aucune partie de ces derniers ne soit cachée ou enlevée. Les dossards sont portés dans le dos sur la partie cyclisme et sur le ventre sur la partie course à pied (le port du dossard n'est pas obligatoire en natation).  
Il en sera de même pour les bonnets de bain et les autocollants pour le vélo
11. Le casque cycliste, le bonnet de bain, les tatouages, le dossard ainsi que les autocollants vélo sont obligatoires
12. Dans l'aire de transition, l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières.  
Les concurrents devront limiter le matériel à celui strictement nécessaire à la course.
13. Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se font uniquement à pied
14. La ligne tracée au sol à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du parcours vélo indiquent l'endroit où les concurrents devront respecter l'obligation de monter sur le vélo et de descendre du vélo
15. **Drafting interdit : les épreuves du Triathlon Embrun se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation. Les concurrents doivent respecter le code de la route et se tenir à droite de la chaussée.** L'abri et l'aspiration derrière un concurrent ou un véhicule sont interdits. Il est également interdit de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passage de ponts

16. Chaque concurrent devra se conformer aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve (pass sanitaire, port du masque, distanciation sociale, gestes barrières, vaccination etc.) ou toute autre mesure décrétée par le gouvernement
17. En dehors des points précédents, il est fait application de la Réglementation Sportive 2024 de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.
18. L'inscription se fait en ligne directement sur le site internet de l'épreuve : [www.embruntriathlon.com](http://www.embruntriathlon.com)
19. Le dossier d'inscription doit être complet.
20. Tout dossier d'inscription incomplet ou non-conforme ne sera pas pris en compte par l'organisation. L'organisation procédera au rejet sans remboursement lors de la vérification du dossier sans qu'une contestation soit possible. Vérifiez donc bien votre dossier d'inscription avec paiement.
- 21. Obligations et règles de conduite des concurrents :**
- Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.
  - Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie avant, pendant et après la course.
  - Le concurrent ne peut pas utiliser de lecteur vidéo, audio, téléphone ou autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication.  
En cas de danger immédiat, le concurrent pourra utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours.
  - Le concurrent prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Il est interdit d'abandonner tout matériel hors de son emplacement dans l'aire de transition ou/et des points fixes prévus par l'organisation. De même, il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté.
22. **REMBOURSEMENT :**  
En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité physique à participer à l'épreuve, le concurrent sera remboursé de **50%** de son inscription **JUSQU'AU 09 JUIN 2024 à minuit** en formulant la demande par email à l'adresse [trimembrun@gmail.com](mailto:trimembrun@gmail.com)
23. Chaque participant autorise expressément l'Association Triathlon M Organisation ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou

audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Triathlon M Embrun en individuel ou en relais, Triathlon XS Embrun, Triathlon L Embrun en individuel ou en relais, Triathlon XL Embrun sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être portées à cette durée

**24. Le nombre de participants est limité à 250 pour l'édition 2024**

**25. Le prix d'inscription est de 23€**

**26. La clôture des inscriptions est fixée au 16/06/2024**

27. Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site de l'épreuve : [www.embruntriathlon.com](http://www.embruntriathlon.com)

28. Le prix du Pass-Compétition est de **2€**

29. Pour les **Mineurs Non-Licenciés**, il faudra fournir une **Autorisation Parentale** au moment de l'inscription en la téléchargeant

30. Le **retrait des dossards** se fera UNIQUEMENT au plan d'eau d'Embrun au **Village Exposants** le **vendredi 28/06/2024 de 15h00 à 20h00** et le **samedi 29/06/2024 de 8h30 à 11h30**. Chaque concurrent devra présenter sa carte d'identité au moment du retrait de son dossard.

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier le lieu de retrait des dossards

**31. Ouverture du Parc à Vélo** le samedi 29/06/2024 de **13h00 à 13h30**

32. Présence obligatoire au **briefing de course** du 29/06/2024 de **13h40 à 13h55** dans le parc à vélo au plan d'eau d'Embrun

**33. Le départ se fera le samedi 29/06/2024 à 14h00 pour les Benjamins et les Femmes et à 14h05 pour les Hommes et toutes les autres catégories**

34. Distances :

NATATION	400M
VELO	8,5KM
COURSE A PIED	2,5KM

35. Mise Hors Course :

## TRIATHLON XS

	Départ	Arrivée	Durée		
<b>Femmes &amp; Benjamins</b>	14h00	15h40	1h40		
<b>Hommes</b>	14h05	15h40	1h35		
		Départ	Temps Alloué	Mise Hors-Délai	Temps 1er
<b>Natation</b>	400M	14h00	30mn - 25mn	<b>14h30</b>	<b>14h10</b>
<b>Vélo</b>	8,5km		45mn	<b>15h15</b>	<b>14h30</b>
<b>CAP</b>	2,5km		25mn	<b>15h40</b>	<b>14h40</b>

**Ouverture Parc / Récupération Vélo : 15h20**

Tout concurrent arrivant à ces différents postes après ces horaires sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard et sa puce (transpondeur) à un arbitre ou à un membre de l'organisation

36. Postes de Ravitaillement :

NATATION	Aucun
VELO	Aucun
COURSE A PIED	Plan d'eau (CNA)

37. Composition du ravitaillement : Eau minérale, Coca-Cola

38. Dans le cas où la Natation serait impossible, la partie natation serait remplacée en 1 boucle de 1,5Km de course à pied

39. **La remise des prix** se fera le **samedi 29/06/2024 à partir de 16h00** au plan d'eau d'Embrun au **village exposants**

La présence des concurrents vainqueurs en groupe d'âge est obligatoire à la cérémonie de remise des prix.

Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

40. Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :

- 3<sup>èmes</sup> Femmes et 3<sup>ers</sup> Hommes au Scratch (sans cumul)
- 3<sup>èmes</sup> Femmes et 3<sup>ers</sup> Hommes de la catégorie Benjamin, Minime, Cadet et Junior
- 1<sup>ère</sup> Femme et 1<sup>er</sup> Homme de la catégorie Senior (20-39 ans)
- 1<sup>ère</sup> Femme et 1<sup>er</sup> Homme de la catégorie Master (40 ans et après)

Attention, ce point est susceptible de changer selon le choix des organisateurs

41. L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout matériel, équipement, bien personnel avant, pendant et après la course.

L'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels qu'un triathlète pourrait causer à son propre vélo ou bien au vélo d'un autre concurrent, ni par un tiers.

Il revient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir ce type de risque.

42. Une consigne est mise à disposition dans l'aire de transition pour les concurrents souhaitant laisser des affaires, sacs ou autres...dans un local fermé à clé mais sans surveillance. L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout matériel, équipement, bien personnel avant, pendant et après la course ou perte financière.

**43. Dans le parc à vélo**, il est accepté que chaque concurrent dispose un **sac de taille restreinte sur la droite de son vélo** pour poser et ranger ses affaires afin que le parc à vélo reste propre et non encombré afin de ne pas gêner la circulation des triathlètes et officiels pendant la course.

Tout sac d'une taille supérieur devra être déposé à la consigne.